

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 juin 2011, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption des procès-verbaux de mai 2011
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Information : Exploration minière
- 7- Dérogation mineure 2011-009 Jean Dupont
- 8- Dérogation mineure 2011-010 Stéphane Gélinas
- 9- Dérogation mineure 2011-011 Yves Gélinas
- 10- Dérogation mineure 2011-012 Claire Lampron
- 11- PIIA 2011-003 Simon Grenier
- 12- Adoption du règlement 2011-004A circulation des véhicules hors route

- 13- Adoption du règlement 2011-007 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction portant le numéro 2010-015
- 14- Nomination du responsable de l'application du règlement 221-11 de la MRC visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
- 15- Appel de candidature : 2 postes de pompier volontaire
- 16- Habit de combat incendie
- 17- Renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce MRC de Maskinongé
- 18- Engagement Grav Ô Portes
- 19- Publicité touristique
- 20- Congrès de la FQM
- 21- Compte-rendu du Comité de la Famille
- 22- Maison Familiale Rurale de Maskinongé
- 23- Affaires nouvelles
- 24- Période de questions
- 25- Période de suggestions
- 26- Clôture de la séance

RÉS. 2011-06-148 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- L'item 18 est reporté à une séance subséquente

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Vingt-huit personnes assistent à la séance du conseil municipal. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Contravention abri tempo
- Réfection du Chemin Saint-Élie/Saint-Mathieu (Route des Lacs)

- Pancarte Equitation Route des Lacs et Avenue Principale
- Chiens sur le territoire
- Aqueduc Domaine Samson

RÉS. 2011-06-149 PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux de mai 2011 avec les modifications suivantes :

- A la résolution 2011-05-128 le mot directrice est changé pour directive.
- A la résolution 2011-05-134, il faudrait ajouter que madame Francine Buisson s'est retirée de toute discussion concernant cette résolution, étant elle-même co-signataire de la demande.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière directrice générale accuse réception de la correspondance suivante :

- Remerciements de la ligue de marelle de Saint-Élie-de-Caxton pour commandite.
- Remerciements de la Chambre de commerce de Maskinongé pour la participation à la Soirée des Sommets.
- Lettre signée par Marc H. Plante attaché politique du député Jean-Paul Diamond annonçant une subvention de 45,000.00 \$ de son discrétionnaire et un montant de 10,000.00 \$ du Ministère des Transports.

RÉS. 2011-06-150 REMERCIEMENTS

Sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu que des remerciements sont adressés au député monsieur Jean-Paul Diamond et à son attaché politique monsieur Marc H. Plante pour la subvention accordée à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2011-06-151 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 19,665.81 \$

Comptes :

4125	COMITÉ GRANDI-OSE	SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE	1 000.00 \$
4126	MAISON DES JEUNES AU COEUR	SUBVENTION CAMP DE JOUR, SUBVENTION MAISON DES JEUNES	2 750.00 \$
4127	COMITÉ EXPRESSION POÉTIQUE	SUBVENTION	500.00 \$
4128	LIGUE DE MARELLE DE SAINT-ELIE	SUBVENTION	300.00 \$
4129	ASS. PROT. DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC LONG	SUBVENTION	2 000.00 \$
4130	VILLE DE SHAWINIGAN	SUBVENTION	1 000.00 \$
4131	BELLEMARE ERIE	REMBOURSEMENT TAXES	779.86 \$
4132	LA SOCIETE DE L'ARTHRITE	SUBVENTION	200.00 \$
4133	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	65.00 \$
4134	SAMSON MARIO	CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS	1 314.64 \$
4135	MINISTRE DES FINANCES	POLICE	69 535.00 \$
4136	ADN COMMUNICATION	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 252.95 \$
4137	AIGUISAGE ET USINAGE JBD INC./SOMATEK	JARDINIÈRES	2 734.20 \$
4138	ALARME MAURICIENNES	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	314.43 \$
4139	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	49.58 \$
4140	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA- MADELEINE	ANALYSES D'EAU	66.02 \$
4141	BORDELEAU STEVE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	191.00 \$
4142	BOUTIQUE EN FETE	FRAIS DE REPRÉSENTATION	70.00 \$
4143	CARQUEST, PIÈCES D'AUTOS	ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES, ARTICLES DE NETTOYAGE	275.93 \$
4144	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 579.88 \$
4145	DE CHARENTE LEON	TRAPPAGE DE CASTOR	80.00 \$
4146	DESCHESNES, MAILHOT	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	911.40 \$
4147	DEZIEL LEO	ENTRETIEN CAMION	251.30 \$
4148	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	EAU POTABLE	69.45 \$
4149	DUHAIME & FILS INC.	ENTRETIEN ET RÉPARATION	635.84 \$

4150	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN STATION POMPAGE, VOIRIE MATÉRIAUX	3 125.21 \$
4151	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION MACHINERIE	3 636.48 \$
4152	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, NOUVELLES LUMIÈRES	295.05 \$
4153	ENVIRONNEMENT M C M INC.	AQUEDUC LOT 2, AQUEDUC DOMAINES SAMSON ET MARCHAND	177.72 \$
4154	FABRIQUE SAINT-ELIE-DE-CAXTON	FRAIS DE REPRÉSENTATION	15.00 \$
4155	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	PIÈCES ET ACCESSOIRES, FRAIS POSTAUX, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	91.18 \$
4156	FELIX SECURITÉ INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	74.17 \$
4157	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	FRAIS DE MUTATION	21.00 \$
4158	FORMULES MUNICIPALES	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	140.41 \$
4159	ANNULÉ		
4160	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU, AMÉNAGEMENT B.A.T., ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	956.12 \$
4161	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
4162	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
4163	ANNULÉ		
4164	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION, TEMPS D'ONDE VOIRIE	698.23 \$
4165	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR, DÉBROUSSAILLEUSE ORSI MODÈLE PRESTIGE OS 235, RETOUR DEBROUSSAILLEUSE ORSI	9 621.32 \$
4166	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	58.39 \$
4167	IMAGING TONER TECHNOLOGIE	FOURNITURES DE BUREAU	491.00 \$
4168	ANNULÉ		
4169	LEO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC.	ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE	322.11 \$
4170	MARCHE RENE SAMSON	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DÉZIEL	81.06 \$
4171	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DÉZIEL, B.A.T. MAISON DU CITOYEN, AQUEDUC DOMAINE MARCHAND	317.77 \$
4172	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	AQUEDUC DOMAINES MARCHAND ET SAMSON	2 186.50 \$
4173	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, REDEV. ELIMINATION, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, FOURNITURES DE BUREAU	2 975.24 \$
4174	ORPHEO CANADA	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	410.13 \$
4175	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	ESSENCE ET HUILE DIESEL, DIESEL GÉNÉRATRICE	1 442.07 \$
4176	JULIE PLANTE ENR.	SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	55.00 \$
4177	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	103.68 \$
4178	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	54.68 \$

4179	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	ARTICLES DE NETTOYAGE	260.37 \$
4180	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	20.00 \$
4181	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES ET ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	826.36 \$
4182	SIGNOPLUS INC.	REFORME NUMÉROS CIVIQUES	40.10 \$
4183	SPI SECURITE INC.	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	356.46 \$
4184	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	170.89 \$
4185	VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS	PIÈCES, ACCESSOIRES URBANISME	227.62 \$
4186	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	CONGRÈS FQM	848.75 \$
4187	MRC DE MASKINONGE	FOURNITURES DE BUREAU	376.63 \$
4188	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 064.63 \$
4189	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION DES ÉLUS	637.98 \$
110511	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 579.69 \$
110512	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	194.41 \$
110516	SOGETEL, TÉLÉPHONE MILOT	TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR, INSTALLATION TÉLÉPHONE AQUEDUC PRINCIPALE, INSTALLATION TÉLÉPHONE AQUEDUC DOMAINES SAMSON MARCHAND, TÉLÉPHONE LOISIRS	783.44 \$
110519	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 271.98 \$
110530	BELL MOBILITE INC.	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION	71.56 \$
110603	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	200.76 \$
110605	REVENU QUEBEC	DAS PROV. MAI 2011	6 238.07 \$
110606	REVENU CANADA	DAS FED MAI 2011	2 434.63 \$
110606	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 632.16 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	140 552.49 \$
		GRAND TOTAL	160 218.30 \$

RÉS. 2011-06-152 COMPTES

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 114,136.20 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

INFORMATION : EXPLORATION MINIÈRE

Monsieur le maire informe la population qu'il a eu une conversation téléphonique avec monsieur Smith le président

de Fancamp Exploration Ltd et qu'on attend les résultats de l'exploration. Il faut bien comprendre que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'est opposée à toute exploitation mais que le seul qui a un réel pouvoir est le propriétaire.

RÉS. 2011-06-153 DÉROGATION MINEURE 2011-009

JEAN DUPONT

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 5 mai 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Jean Dupont ayant pour objet de :

- Permettre la construction d'un garage sur un terrain vacant de bâtiment principal.

La demande de dérogation mineure affecte principalement l'article 4.7 du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

151, rue Viateur
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 4 194 454

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-05-003) à la demande de monsieur Jean Dupont lors de la séance tenue le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-05-003 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-009 telle que demandée.

Adoptée

RÉS. 2011-06-154 DÉROGATION MINEURE 2011-010
STÉPHANE GÉLINAS

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 6 mai 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Stéphane Gélinas ayant pour objet de :

- Permettre la réduction de la marge latérale du garage à 0 mètre plutôt que .9 mètre.

La demande de dérogation mineure affecte principalement la grille de spécification 105 de l'annexe C du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

231, rue Saint-Pierre
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 229

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-05-004) à la demande de monsieur Stéphane Gélinas lors de la séance tenue le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-05-004 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-010 telle que demandée.

Adoptée

RÉS. 2011-06-155 DÉROGATION MINEURE 2011-011
YVES GÉLINAS

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 17 mai 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Yves Gélinas ayant pour objet de :

- Permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage dans la cour avant de sa propriété.

La demande de dérogation mineure affecte principalement l'article 7.7 du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

1041, avenue Muguette
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 853

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-05-008) à la demande de monsieur Yves Gélinas lors de la séance tenue le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-05-008 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-011 telle que demandée.

Adoptée

RÉS. 2011-06-156 DÉROGATION MINEURE 2011-012
CLAIRE LAMPRON

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 19 mai 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par madame Claire Lampron ayant pour objet de :

- Permettre la réduction de la marge latérale du garage à .71 mètre plutôt que .9 mètre et de réduire la marge avant à 5.28 mètres plutôt que 6 mètres.

La demande de dérogation mineure affecte principalement la grille de spécification 230 de l'annexe C du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

160, rue Gagnon
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 495

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-05-004) à la demande de madame Claire Lampron lors de la séance tenue le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-05-004 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-012 telle que demandée.

Adoptée

RÉS. 2011-06-157 PIIA 2011-003 SIMON GRENIER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de PIIA présentée par monsieur Simon Grenier au C.C.U. le 24 mai 2011;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a donné un avis favorable à la demande de monsieur Simon Grenier selon la résolution 2011-05-007;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-05-007 du C.C.U. et accepte la demande de monsieur Grenier selon les conditions énumérées par le C.C.U.

Il est à noter que madame Francine Buisson s'est retirée de toute discussion autant en séance publique que privée concernant ce dossier, monsieur Simon Grenier étant son fils.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2011-004A
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS
ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné pour la modification de ce règlement par monsieur Michel Brodeur lors de la séance d'ajournement du 9 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-004A et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6 du règlement 2011-004 est modifié par l'ajout du parcours suivant :

- Sur la route 351 (avenue Principale à partir du 2130, avenue Principale à l'intersection du chemin des Loisirs).

ARTICLE 3 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

Le 1^{er} paragraphe de l'article 7 du règlement 2011-004 est remplacé par :

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route sur les sentiers déterminés aux règlements 2011-004 et 2011-004A est valide pour la période allant du 1^{er} mai au 31 mars de chaque année sauf pour les véhicules hors route visés à l'alinéa 2 de l'article 4 du règlement 2011-004.

ARTICLE 4 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les articles 9 et 10 du règlement 2011-004 s'appliquent au présent règlement.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2011.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard
Sec-trés, Directrice générale

Avis de motion : 9 mai 2011

Adoption: 6 juin 2011

Publication du règlement : 7 juin 2011

RÉS. 2011-06-158 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-004A

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-004A ayant pour titre :

« RÈGLEMENT 2011-004A
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX »

Adoptée

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSIONS DES PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT
LE NUMÉRO 2010-015

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction» et il porte le numéro 2011-007.

Article 2.4.3 Condition relative à un terrain adjacent à une rue publique ou à une rue privé

L'article 4.3 sera modifié de la façon suivante :

Le terrain sur lequel doit être érigé le bâtiment principal projeté doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée existante avant novembre 2008. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans les zones à dominante récréative, le terrain peut aussi être adjacent à une nouvelle rue publique ou privée dont le cadastre a été accepté par la municipalité.

Cette condition ne s'applique pas dans les cas suivants :

- 1^o la construction d'un bâtiment principal sur un terrain acquis avant le 22 décembre 1983, qui n'est pas adjacent à une rue mais qui à cette date, bénéficiait d'une servitude d'accès d'une largeur minimale de 6 mètres à une rue publique ou privée;
- 2^o la construction d'un bâtiment principal érigé sur un terrain d'une superficie de plus de 20 hectares et localisé en bordure d'un lac, dans une zone à dominante récréative ou forestière;
- 3^o la rénovation, la modification ou l'agrandissement d'un bâtiment principal;
- 4^o la construction d'un bâtiment agricole;

5° la construction d'un camp forestier, d'une cabane à sucre et les bâtiments temporaires aux fins d'opération forestière dans une zone à dominante agricole, agro forestière ou forestière;

6° la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'utilité publique.

7° la construction d'un bâtiment principal sur un terrain adjacent à une rue, à l'extérieur du périmètre urbain, si celle-ci a été cadastrée dans le but de relier deux rues existantes avant le 22 décembre 1983, afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des lieux et dont le cadastre a été accepté par la municipalité.

Article 3.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton, le 6 juin 2011, à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard,
Sec.-très. Dir. générale

Avis de motion : 7 mars 2011
Adoption projet de règlement : 7 mars 2011
Publication : 10 mars 2011
Adoption du règlement : 6 juin 2011
Publication : 7 juin 2011

RÉS. 2011-06-159 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-007

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-007 ayant pour titre :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-007
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS
D'ÉMISSIONS DES PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT LE NUMÉRO
2010-015 »

Adoptée

RÉS. 2011-06-160 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
#221-11 VISANT À ASSURER UNE SAINTE
GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET À
FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA
FORÊT PRIVÉE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, lors de sa rencontre tenue le 13 avril 2011, en vertu d'une compétence conférée par l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'article 31.3 dudit règlement désigne, en vertu de du premier alinéa de l'article 79.19.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, comme responsable de l'application du règlement sur le territoire des municipalités locales, un fonctionnaire municipal responsable, dont la charge revient à la personne assurant la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le responsable de l'émission des permis et certificats de la municipalité a reçu la formation et dispose de tous les outils nécessaires à l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement et de développement du territoire pourra donner également du soutien;

CONSIDÉRANT que ledit article stipule que la désignation n'est valide que si la municipalité y consent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité désigne madame Anne-Claude Hébert Moreau responsable de la délivrance des permis et

certificats de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour appliquer le règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

RÉS. 2011-06-161 APPEL DE CANDIDATURE DE POMPIERS
VOLONTAIRES

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal inscrit un appel de candidature pour deux postes de pompiers volontaires et ce, pour satisfaire aux exigences du schéma de couverture de risques incendie. La publicité sera transmise par le biais du Muni-info et sur le site Web de la municipalité.

Adoptée

RÉS. 2011-06-162 HABIT DE COMBAT INCENDIE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un habit de combat incendie au coût de 1 175.00 \$ plus taxes. L'achat sera fait chez Boivin et Gauvin Inc.

Adoptée

RÉS. 2011-06-163 ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE
MRC DE MASKINONGÉ

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce MRC de Maskinongé. Le coût est de 216.46 \$ incluant les taxes.

Adoptée

RÉS. 2011-06-164 PUBLICITÉ TOURISTIQUE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal achète de la publicité radiophonique chez CH20 103,1, chez Rock Détente 94,7 et NRJ 102,3. Le coût

total est de 7,005.00 \$ plus taxes. Quatre commanditaires majeurs à 2,500.00 \$ chacun ont été convoqués pour participer à cette publicité.

Adoptée

RÉS. 2011-06-165 CONGRÈS FQM

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire monsieur André Garant à participer au congrès de la FQM du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011. Le coût d'inscription est de 734.82 \$ incluant les taxes. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE LA FAMILLE

Madame Buisson dépose le compte-rendu du Comité de la Famille pour la rencontre du 23 mai 2011.

Une pochette de bienvenue sera préparée pour les nouveaux locataires qui se présenteront au comptoir.

Deux nouveaux commanditaires se sont ajoutés afin d'enrichir le panier de Bienvenue! Il s'agit de la Boutique en Fête et du Rond-Coin.

Une rencontre avec les gens de l'UQTR aura lieu avec madame Buisson et monsieur le maire pour une possibilité de cours aux gens de 50 ans et plus.

RÉS. 2011-06-166 FÉLICITATIONS COMITÉ DE LA FAMILLE

Sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu que de chaleureuses félicitations sont adressées aux membres du Comité de la Famille pour leur implication constante et pour leur engagement envers la population de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2011-06-167 MAISON FAMILIALE RURALE DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé est une coopérative de solidarité qui a établi

un partenariat avec la Commission scolaire de l'Énergie pour offrir à des jeunes de 15 à 18 ans une façon différente d'apprendre et de réussir;

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé offre des services de formation générale et de formation professionnelle à des jeunes de la 3^e à la 5^e secondaire et qui permet à ces derniers d'obtenir une double diplômentation, soit un diplôme d'études secondaires et un diplôme de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé est un projet collectif qui a fait consensus dans le milieu et que de nombreux partenaires ont permis sa création;

CONSIDÉRANT que les commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie ont choisi de retirer le financement de 300 000\$ attribué à la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé et pour l'enseignement aux adultes à Saint-Alexis-des-Monts pour l'année 2011-2012;

Pour ces motifs :

La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande aux commissaires de la Commission Scolaire de l'Énergie de ne pas retirer le financement de 300 000 \$ attribué à la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé et pour l'enseignement aux adultes à Saint-Alexis-des-Monts et de prendre en considération la réussite des jeunes.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

RÉS. 2011-06-168 ACHAT DE FIGURINE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal achète de monsieur Marcel Goudreau la figurine à l'effigie de Fred Pellerin. Le coût est de 500.00 \$ plus 100.00 \$ pour le cube de protection.

Adoptée

- Monsieur Brodeur mentionne que le Garage Déziel sera sous peu aménagé comme musée pour la période estivale 2011.

ROBERT HAMEL

- Monsieur Hamel mentionne que le pavage au Domaine Marchand sera fait plus tard, on doit attendre car il y a trop d'eau.
- Monsieur Hamel mentionne que l'insertion du ponceau sera terminée mercredi prochain le 8 juin.
- Monsieur Hamel mentionne que les travaux de scarification de la Route des Lacs devraient débuter lundi le 13 juin.

FRANCINE BUISSON

- Madame Buisson mentionne que quatre prix de 100.00 \$ seront remis aux gagnants de Maisons Fleuries. La remise des prix se fera à la séance ordinaire de septembre.
- Madame Buisson mentionne que la CRSBP fera le tour des municipalités à partir de l'automne prochain et ce, dans le but d'établir une cote concernant la rencontre des normes établies.

LOUISE LAFRENIÈRE GRENIER

- Madame Lafrenière Grenier mentionne que suite au déménagement du musée, la boutique s'est agrandie. Une invitation est lancée aux gens de Saint-Élie-de-Caxton d'aller y faire une visite.

RICHARD GARANT

- Monsieur Garant mentionne qu'au Domaines Marchand et Samson, les problèmes de pression sont en voie d'être réglés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-huit personnes assistent à la séance du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Route Saint-Élie/Saint-Paulin
- Stationnement côté droit Avenue Principale
- Développement Route des Lacs

- Boîtes postales intersection Saint-Louis/Route des Lacs
- Epannage abat-poussière
- Réfection de la côte à Potvin
- Pavage rue Gélinas

RÉS. 2011-06-169 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H30.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec-très. Dir-générale

André Garant, maire